

Communication

Décisions du Conseil municipal

Tavannes, le 20 février 2025

À l'issue de chaque séance, le Conseil municipal partage les décisions et les sujets pouvant être communiqués et qui revêtent un intérêt général pour les habitants de Tavannes. Cette communication est publiée sur le site internet de la commune, sous l'onglet Conseil municipal.

Lors de sa séance du 18 février 2025, le Conseil municipal a traité des points suivants :

- En conséquence de l'augmentation du nombre d'enfants au sein de l'EJC et en particulier, à la rentrée 2025, le Conseil municipal a décidé de mettre au concours un nouveau poste de responsable de groupe à 60-80%. Également, par suite de la démission d'une assistante socio-éducative (ASE) après son congé maternité, un poste à 50-70% a été mis au concours dans le même temps.
- L'arrêté de compte du nouveau bâtiment scolaire ayant été présenté lors de la dernière Assemblée municipale, le Conseil municipal a décidé la dissolution de la commission de construction et souhaite remercier ses membres.
- Pour donner suite à une première étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux, une étude préliminaire pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de la salle de gymnastique a été établie. Il est décidé la poursuite du projet avec la demande de devis à un bureau pouvant effectuer une proposition qui soit la plus adaptée.
- Le Conseil municipal a validé l'acquisition d'un container à roulettes hydrocarbure pour le corps des sapeurs-pompiers La Birse, ainsi que d'un véhicule Pick-Up Ford Ranger Double Cabine 3.0 EcoBlue, 4x4 Wildtrak.
- Le rapport 2024 du CSP La Birse est parvenu au Conseil municipal qui en a pris acte et qui retient particulièrement deux points, à savoir, le manque de disponibilité des troupes d'intervention en journée et la présence des trois déchetteries dans un rayon très proche.

Secrétariat municipal

Alexis Bourgeois